

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 091-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0393

Déposée le: 20.03.2014

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Marti, Bern) (porte-parole)
Les Verts (Imboden, Bern)
Studer (Niederschlerli, UDC)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
Kohli (PBD, Bern)
Desarzens-Wunderlin (Boll, PLR)
Grimm (Burgdorf, pvl)
Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)

Cosignataires: 31

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Accueil des enfants pendant les vacances scolaires: soutien des communes par le canton

Le Conseil-exécutif est chargé de soutenir activement les communes qui mettent en place des structures d'accueil pour les enfants pendant les vacances scolaires (centres aérés). Les mesures suivantes seront prises notamment :

1. Réunir des exemples de bonnes pratiques et les faire connaître.
2. Conseiller les communes et les soutenir dans la mise en place de centres aérés (p. ex. détermination des besoins dans la commune, mise en place et gestion des centres aérés).
3. Envisager que le canton participe au financement des centres aérés (p. ex. dans le cadre de l'OPIS).

Développement

Comme le montrent les chiffres de l'année scolaire 2011/2012, 158 communes ou syndicats de communes proposent des modules d'école à journée continue. 83 pour cent des écoliers et écolières du canton (les élèves de l'école enfantine compris) ont ainsi accès à des structures d'accueil, 53 pour cent à des structures proposées à plein temps. Alors que l'école à journée continue se généralise progressivement, bien des communes commencent tout juste à proposer des centres aérés. Actuellement, 33 pour cent des enfants ont accès à un centre aéré.

La demande est grande car pour les parents qui travaillent, le centre aéré est la seule possibilité de prise en charge à la semaine. En effet, si les écoliers et écolières ont 13 ou 14 semaines de vacances par an, les parents n'en ont eux généralement que quatre ou cinq.

Il est en outre important que les tarifs des centres aérés soient abordables. Il faut donc envisager la participation des pouvoirs publics (canton et communes). Les grandes communes ont développé des modèles intéressants, dans certains cas en collaboration avec l'école à journée continue, les organisations d'animation de jeunesse ou des prestataires privés. Ces expériences pourraient être mises à profit.

Outre leur intérêt pédagogique, les écoles à journée continue qui font aussi office de centre aéré jouent un rôle économique puisqu'elles permettent aux deux parents de travailler. Les mères en particulier peuvent rester actives professionnellement et générer ainsi une plus-value pour le canton et les régions. Cela vaut la peine pour le canton et les communes d'investir non seulement dans l'école à journée continue, mais aussi dans les centres aérés.